



IR
TS

INSTITUT
REGIONAL
DU TRAVAIL
SOCIAL

NOUVELLE
- AQUITAINE
BORDEAUX

MAÎTRE.ESSE
D'APPRENTIS-
SAGE

Développeur
de talents sociaux
& solidaires

MAÎTRE.ESSE D'APPRENTISSAGE

La fonction

Le maître d'apprentissage est directement responsable de la formation de l'apprenti et assume la fonction de tuteur. Il contribue à l'acquisition des compétences de l'apprenti dans l'entreprise. Il est ainsi acteur et partenaire de la formation et favorise la complémentarité entre le système formatif et l'établissement en développant les situations d'apprentissage sur le lieu de travail.

Formation en cours d'emploi

- 2 modules de formation
- Module tuteur de proximité « les bases »
- Module spécifique « Maître d'apprentissage »

Les contenus

La formation de maître d'apprentissage est composée de 2 modules de formation :

- Module 1
« Tuteur de proximité : les bases »
(40 heures)
- Module
« Spécifique maître d'apprentissage »
(40 heures)
correspondant aux dispositifs réglementaires, administratifs et pédagogiques particuliers à la formation d'apprentis-salariés dans le secteur social et médico-social.

Lieu d'exercice

Le maître d'apprentissage exerce dans tous les établissements et services des secteurs social, médico-social, voire sanitaire, accueillant des apprentis.

Les conditions d'admission

À la signature d'un contrat d'apprentissage, l'employeur désigne un maître d'apprentissage qui s'engage à suivre cette formation obligatoire, selon la décision de la CPNE de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale.

La formation est accessible aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social qui accompagnent un apprenti durant sa formation.

Pour entrer en formation, vous devez :

- être titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

ou

- justifier de 3 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion.

Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier d'inscription sur le site www.irtsnouvelleaquitaine.fr et le renvoyant dûment rempli à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

L'entrée en formation ne fait l'objet d'aucune épreuve de sélection.

Les tarifs

Chaque module coûte 460 €*.

Prise en charge des frais de formation dans le cadre du Fonds National de l'Apprentissage, à la condition que l'employeur cotise à un syndicat-employeur adhérent à UNIFED.

LES +

- Organisation de périodes intersessions
- Echanges de pratiques entre professionnels et structures médico-sociales différents
- Accompagnement pédagogique personnalisé

Contacts

- **Responsable de la formation :**

Laurence Bordessoules

l.bordessoules@irtsnouvelleaquitaine.fr

- **Assistante de la formation :**

Angela Ripoll de Marti

a.ripoll@irtsnouvelleaquitaine.fr

05 56 84 20 68



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:



Twitter [@IRTSNA](https://twitter.com/IRTSNA)



Facebook [@irtsnouvelleaquitaine](https://www.facebook.com/irtsnouvelleaquitaine)



LinkedIn [@irtsnouvelleaquitaine](https://www.linkedin.com/company/irtsnouvelleaquitaine)



Instagram [@irtsnouvelleaquitaine](https://www.instagram.com/irtsnouvelleaquitaine)

9 avenue François Rabelais
33400 Talence
05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr